

Lettre d'information

détournement de la Veyle
chantier pilote du contrat rivière

édito

n°2/8
août 2009



Ce mois d'août 2009 a vu notre projet pilote de dérivation de la Veyle entrer dans sa phase opérationnelle, avec le lancement des principaux travaux de terrassement. Le démarrage de ce chantier constitue l'aboutissement d'une démarche mûrement construite, initiée par les élus du secteur au milieu des années 90, puis reprise et intégrée au Contrat de Rivière Veyle au début des années 2000. La présente lettre d'information se propose de restituer les différentes étapes de l'avancement de cette démarche par un rappel historique, suivi d'une interview de M. Jean-René MALAVOI, spécialiste reconnu du fonctionnement des rivières, qui a participé très tôt à l'élaboration de ce projet. Bonne lecture à toute et à tous !



Daniel CRETIN (à droite), Président du Syndicat Veyle Vivante

à l'origine du projet



Le projet de détournement du lit de la Veyle est le fruit d'une longue réflexion. En effet, l'idée est née au début des années 90, dans l'esprit des élus de Saint-Denis-lès-Bourg et de Buellas, en raison des nombreux déséquilibres constatés dans la rivière depuis le début de l'exploitation de la gravière en 1972. Dès 1995, une modification du POS de Buellas est opérée afin de réserver des parcelles cadastrales au passage du nouveau lit de la Veyle.

Il aura cependant fallu attendre la création du Syndicat Mixte Veyle Vivante en 2000, et la réalisation de plusieurs études préalables - nécessaires pour valider et définir techniquement le projet - pour que ce projet de détournement voit définitivement le jour, acté au sein du contrat de rivière, signé en 2004 par tous les acteurs de la Veyle (communes du bassin versant, usagers associations...). Dans le même temps, Granulat Rhône-Alpes,

exploitant de la gravière, s'engage à réaliser les acquisitions foncières pour le compte du Syndicat Mixte, maître d'oeuvre de l'opération, en contrepartie de l'extension de son autorisation d'exploiter. Les négociations s'étaleront de 2006 à 2008 pour un achat final de 12 hectares de terrains.

Depuis, le projet est devenu réalité. Un arrêté préfectoral a autorisé les travaux, qui ont commencé en juillet 2009 par des opérations de piquetage et de déboisement. Actuellement, des travaux de terrassement sont menés afin de creuser le nouveau lit de la rivière. Au terme de ceux-ci, la Veyle s'écoulera de nouveau hors de la gravière et pourra ainsi retrouver une physionomie proche de celui des années 50.

Cette réalisation s'inscrit parfaitement dans la logique de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe l'atteinte du bon état écologique des rivières d'ici à 2015. Si de nombreuses dérogations de délais seront accordées sur le bassin de la Veyle en raison de la dégradation importante des cours d'eau, le tronçon de la Veyle situé en aval du projet devrait, quant à lui, respecter ce timing.





mot du partenaire



De quelle façon êtes vous intervenu sur ce projet de détournement de la Veyle ?

Je suis intervenu au moment de la définition du Contrat de Rivière, en 2002. J'étais alors ingénieur conseil au sein d'un bureau d'études spécialisé. Ma mission était de réaliser un diagnostic hydromorphologique (fonctionnement physique d'un cours d'eau : érosion, transports solides...) de la Veyle et de ses affluents, suivi de propositions pour améliorer la situation. Dans ce cadre, l'idée de certains élus de sortir la Veyle de la gravière de Saint Denis m'est apparue particulièrement judicieuse. J'ai donc travaillé ce dossier afin de valider son intérêt. A la suite d'un appel d'offres, j'ai également réalisé une seconde étude d'avant projet en 2005.

Qu'avez-vous constaté lors de ces travaux ?

Les effets négatifs de la gravière sont multiples : risque de pollution de la rivière et des nappes en cas d'accident



roucier, risque de piégeage des sédiments entraînant un déséquilibre de la rivière en aval, risque de disparitions de certaines populations piscicoles...

Pour rectifier tous ces désordres, la solution était bien de sortir le lit de la rivière de cette gravière, en s'inspirant du tracé originel de la Veyle. Cela revenait à recréer une rivière à méandres afin notamment de rétablir un équilibre des transports solides.

Quelle est, pour vous, la particularité de ce dossier ?

Ma proposition était de créer trois tronçons distincts d'intervention le long des 2 kilomètres du nouveau tracé. Cette compartimentation donne une dimension expérimentale au projet en offrant la possibilité à la rivière de s'auto-ajuster sur certaines zones. Ainsi, c'est le produit de la pente et du débit de la Veyle qui lui permettra de définir son propre tracé et sa propre géométrie. Cette situation idéale offre le meilleur résultat possible au meilleur coût.

Mais la Veyle se situe ici à la limite basse de puissance nécessaire pour rendre cette opération envisageable. On ne peut donc pas avoir de certitude sur ce qui va se passer. Et ce sont justement ces inconnues qui font tout l'intérêt de cette expérience.

Ce projet est donc très motivant d'un point de vue scientifique et technique. Il peut être considéré comme une opération pilote au niveau national. Ce que l'on va apprendre de cette réalisation sera réutilisable sur des milliers d'autres projets à venir de déplacement ou de reméandrement de cours d'eau.

Jean René MALAVOI,
Chargé de mission hydromorphologie fluviale à l'ONEMA

le chiffre

1 800

C'est, en mètres, la longueur linéaire du nouveau cours d'eau qui sera creusé au droit de la gravière de Saint-Denis-lès-Bourg.



retrouvez l'ensemble
du projet sur :
www.veyle-vivante.com



Ont participé à cette lettre d'information :

Syndicat Mixte Veyle Vivante - 77, route de Mâcon - 01540 VONNAS - Tel : 04 74 50 26 66
- Fax : 04 74 50 02 68 – www.veyle-vivante.com / **Directeur de la publication** : Daniel CRETIN.
Coordination : DSFI Communication – www.dsfi.fr / **Rédaction** : Le Courrier Economie –
www.courrier-economie.com / **Graphisme & mise en page** : Laurent Poyol - www.lolandpop.com /
Crédits photographiques : Laurent Poyol / Le Courrier Economie.

